



Arts du jardin,  
art au jardin,

Exprimez votre  
créativité !

Pour bâtir sa candidature, l'établissement choisit au moins un espace du jardin qui fera l'objet d'un soin tout particulier tout au long de l'année en vue de le transformer en véritable sujet d'art.

La créativité des participants devra s'exprimer à travers les 2 formes d'expressions suivantes :

« **Les arts du jardin** » (*aménagement du jardin, paysagisme et horticulture*) seront traduits à travers le choix des végétaux, leur agencement, la présence ou non de bordures ou la création d'une tonnelle par exemple.

et

« **L'art au jardin** », ce sont tous les ornements « fait maison » qui viendront lui donner une âme particulière : sculpture, poterie, céramique, fresque... Sont considérés comme tels le mobilier de jardin, les pancartes, les mangeoires et nichoirs, girouettes, cadran solaire, fontaines, etc. qui auront été fabriqués au sein de l'établissement.

- Chacune de ces 2 catégories, « arts du jardin » et « art au jardin » devra impliquer la participation d'au moins 3 personnes détenues et être documentée par des photographies.
- Idéalement les personnes détenues qui participeront à ces activités « d'art au jardin » ne seront pas les mêmes que celles qui créent et entretiennent le jardin (« arts du jardin »).
- La co-création par des parties prenantes variées sera grandement appréciée.

## Modalités du concours

---

### 🌱 Objectif :

- Encourager la création, l'embellissement et l'extension des jardins en prison
- Favoriser la pratique du jardinage et du maraichage dans les établissements pénitentiaires

### 🌱 Prix :

La dotation globale du Trophée pourra aller jusqu'à 6 000 euros.

Le jury désignera au moins 3 lauréats (1<sup>er</sup> prix : 1500€, 2<sup>ème</sup> prix : 1000€ et 3<sup>ème</sup> prix : 500€).

### 🌱 Critères :

Plusieurs critères seront pris en compte pour la désignation des gagnants, on peut citer notamment :

- ✓ Esthétique générale du jardin
- ✓ Originalité / créativité du jardin
- ✓ Nombre de personnes détenues impliquées dans l'entretien du jardin
- ✓ Nombre de personnes détenues impliquées dans l'embellissement du jardin
- ✓ Nombre de parties prenantes indirectement impliquées dans le jardin
- ✓ Motivation des équipes et soin apporté à la candidature
- ✓ Qualité des photos
- ✓ Respect de la biodiversité et pratique écologique

### 🌱 Jury :

Le jury sera composé de 7 personnes réparties de la manière suivante :

#### Membres fondateurs :

**Green Link** : Dominique du Peloux, Claire d'Harcourt et Jacques Millon

**ANVP** : Dominique Lacaille, *administrateur en charge du Partenariat*

**DAP** : Alice Le Bail, *référente nationale chargée de la promotion et l'évaluation des activités*

#### Invités d'honneur :

**Jasmine Lebert**, *Directrice du 3 bis f, Centre d'arts contemporains au sein de l'Hôpital Montperrin (Aix en Provence)*

**Gilbert Fillinger**, *directeur de l'association Art et Jardins (Compiègne)*

### 🌱 Calendrier :

- 04/03/2024 : Lancement du concours et diffusion dans les établissements par l'AP
- 17/09/2024 : Clôture des candidatures
- 04/10/2024 : Pré-sélection des finalistes par Green Link
- 25/11/2024 : Désignation des gagnants par le jury

\*Versement du prix au plus tard le 31/12/2024

### **Candidature :**

La fiche d'inscription et les photos (compressées ou insérées dans un PDF de préférence) devront être envoyées au plus tard le **17/09/2024** à l'adresse suivante :

[desjardinspourlesprisons@green-link.org](mailto:desjardinspourlesprisons@green-link.org)

ou bien par « francetransfert » ou tout autre système de partage de fichiers volumineux.

Cf. Règlement